

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15](#)
(20)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Ernest Obry, 27 avril 1880](#)

Jean-Baptiste André Godin à Ernest Obry, 27 avril 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[27 avril 1880](#)
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère
Destinataire[Obry, Ernest \(1829-1906\)](#)
Lieu de destination67, rue des Jacobins, Amiens (Somme)
Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur le procès avec Émile Godin. Alphonse Delpech a informé Alexandre Tisserant qu'Émile Godin a fait connaître ses conclusions dans le procès qui l'oppose à son père. Godin demande à Obry de s'occuper du procès, dont l'audience a été fixée au 24 mai 1880.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)

Collation1 p. (453v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Paris le 24 mai 1874

Monsieur

Votre communication de
M. Delpach à M. Bissacant
me apprend que mon fils se
fait connaître ses conclusions
et leurs motifs. Cette nouvelle
me fait penser que je pourrai
enfin être bientôt débarrassé d'un
procès qui ne est si justifié
légalement possible.

Je suis aussi par M.
Bissacant comblé de vos
preuves à l'égard mes intérêts,
et c'est avec beaucoup de
confiance que je vous vous
prie de vous en occuper
avec votre habituelle bonté.

M. Delpach

à admettre le jugement
prêt, aucune retard ne
viens de votre côté
Pour espérer que
l'affaire passe à l'audience
de 14 mai qui lui a été
fixée.

Veillez agréer, Monsieur,
l'assurance de mes meilleurs
sentiments.

[Signature]